

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 14

DATE DE LA CONVOCATION : 5 Décembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice), CHABRAN Fanny

Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-089

Objet de la délibération : Décision modificative n°3 sur le budget chaufferies bois : virements de crédits

Madame la Maire expose qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté en février : La nouvelle chaudière des Combes, mis en service début 2020, rencontre des dysfonctionnements, nécessitant l'activation fréquente de la chaudière fioul dans l'attente des interventions du prestataire de maintenance sur la chaudière bois. Olivier AIGLON donne des précisions sur les pannes, et notamment la présence de mâchefer et le fait que la vis de décendrage tombe en panne. La commune cherche des solutions, et se fait accompagner par un bureau d'études pour la réalisation d'un audit, qui permettra de mieux cerner les problématiques et marges de manœuvre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 011, article 60221 « combustibles »	+10 000.00	
Chapitre 13, article 60321 « variation de stock »	-	+ 5 000.00
Chapitre 70, article 701 « ventes »		+ 5 000.00
TOTAL	10 000.00 €	10 000.00 €

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ADOpte la décision modificative de crédits n°3 sur l'exercice 2022 relative au budget chaufferies bois, telle qu'exposée ci-dessus.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Madame la Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 13/12/2022

Publication ou notification du : 13/12/2022

Publication site internet le : 13/12/2022

Affichage liste des délibérations le : 13/12/2022